

République Française

Département  
de la Haute-Savoie



74200

# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 11 juillet 2014

19h 30  
en Mairie de La Vernaz

Nombre de conseillers municipaux en service: 11

Nombre de conseillers municipaux présents en séance: 11

## **Présents:**

CETTOUR-CAVE Laëtitia, FIGUREAU Marie-Laure, GARIN Jacqueline, HAUTEVILLE Bernard, HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE-LONGET Yves, HENNEBIQUE Sylvie, LABAR Philippe, MOREL Alain, PETITE Virginie, REQUET Christophe.

## **Absents / Excusés:**

**Secrétaires de séance:** Petite Virginie et Labar Philippe

---

## ► **Préambule:**

Sur demande de la paroisse de La Vernaz, une rencontre est organisée dans la salle de la bibliothèque pour un petit apéritif. Etaient présents, 5 membres de la paroisse, Mr le curé ainsi que l'ensemble des membres du conseil. Mme Garin en a profité pour faire un point sur la restauration de l'église.

## ► **Attributions des lots pour la réfection du clocher de l'église.**

Dans l'après-midi, 5 membres de la commission d'appel d'offres s'étaient rassemblés avec Mme le maire et l'architecte Gennaro d'Ambrosio (représentant l'agence d'AR JHIL), afin de choisir, selon des critères pré-définis, les entreprises les plus à-même de respecter les appels d'offres.

Lot N°1: maçonnerie:

Ce lot est infructueux. La seule entreprise ayant répondu (entreprise Conte) propose un tarif de 18 350 € pour un marché évalué à 5 000€.

Lot N°2: charpente:

Cinq entreprises ont répondu pour ce lot composé de 3 tranches. Ce sont les entreprises Le Ny et Chardon qui ont été retenues pour un montant de 96 423,41 € HT (tranche ferme), 2 650,69 € HT (tranche conditionnelle 1) et 925,90 € HT (tranche conditionnelle 2).

Lot N°3: cloches & paratonnerre:

Deux entreprises ont répondu pour ce lot. C'est l'entreprise SAE qui a été choisie pour un montant de 8 897,00 € HT.

Le conseil approuve ces attributions.

► **Délibérations:**

**Prix de la cantine scolaire et du péri-scolaire:**

Pour l'année scolaire 2014-2015, le prix du repas à la cantine est fixé à 5,10€.

Le prix du péri-scolaire reste inchangé, à savoir 1€ pour une demi-heure (de 16h → 17h30).

Il n'y a pas de péri-scolaire prévu le mercredi, ni de cantine.

**Reconduction de la taxe d'aménagement:**

Instaurée en 2011, cette taxe reste inchangée sur le territoire de la commune, à savoir 3%.

► **Organisation des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014:**

Pour la rentrée prochaine, les nouveaux rythmes scolaires seront les suivants:

Lundi / mardi / jeudi / vendredi: 8h30 → 11h30 et 13h45 → 16h00

Mercredi 8h30 → 11h30

Cette nouvelle organisation implique l'embauche d'une nouvelle personne (22 heures / semaine).

► **Affaires diverses:**

- Recours du tribunal administratif concernant les élections sénatoriales:

Une erreur s'est produite lors de la désignation des délégués aux élections sénatoriales lors de la dernière réunion du conseil municipal.

Résultats des modifications:

1er suppléant: : Sylvie hennebique

2ème suppléant : Laurent Hauteville

3 ème suppléant : Yves Hauteville-Longet

- La réunion publique organisée par la Mairie se déroulera le **12 septembre 2014**.

- Mr Jean-Claude Carle (sénateur de la Haute-Savoie et vice-président du Sénat) sera présent à la Mairie de La Vernaz le **mercredi 17 septembre à 15h00**.

- Maison des assistantes maternelles: le projet de MAM poursuit son chemin. Mme le maire présente les plans qui ont été proposés suite à une visite du premier étage du groupe scolaire. Mr Favre est missionné pour faire une estimation des coûts des travaux.

**Prochain conseil municipal le vendredi 5 septembre 2014.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30 .

Fait à La Vernaz, le 11 juillet 2014.

Jacqueline Garin  
Maire de La Vernaz